

2

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU + SMART A2

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	{	biens	dont export	{	215		214				
			services *	et livraisons intracommunautaires		217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	628 999				
	Production immobilisée*						224					
	Subventions d'exploitation reçues						226					
	Autres produits						230	32				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	629 031				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	48 410				
	Variation de stocks (marchandises)*						236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	-1				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	102 115				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 1 084)						244	5 160				
	Rémunérations du personnel*						250	316 565				
	Charges sociales (cf renvoi 380)						252	72 071				
	Dotations aux amortissements*						254	8 619				
	Dotations aux provisions						256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	262	4 845					
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	761								
Total des charges d'exploitation (II)							264	557 785				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	71 246				
Produits financiers (III) 280												
Charges financières (V)							294	3 188				
Produits exceptionnels (IV)							290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{	300	1 760					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	11 808				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	54 490				
B- RÉSULTAT FISCAL												
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	54 490				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	11 957					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	160					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138							
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344							
ZFANG (44 quaterdecies)		345										
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641								
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	66 607	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
	Déficits antérieurs reportables : * 19 376										360	19 376
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	47 231	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

1

BILAN - SIMPLIFIÉ



N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SASU + SMART A2		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		30 Avenue de l'Amiral Lemonnier		78160 MARLY-LE-ROI				
SIRET		8 7 8 0 6 2 8 2 7 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 2				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	275 000	012		275 000
		{	Autres *	014	23 952	016	16 018	7 934
	Immobilisations corporelles *			028	14 336	030	11 196	3 140
	Immobilisations financières * (1)			040	8 702	042		8 702
	Total I (5)			044	321 990	048	27 214	294 777
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	66 027	070		66 027
			Autres* (3)	072	9 701	074		9 701
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	37 538	086		37 538	
	Charges constatées d'avance *		092	163	094		163	
	Total II		096	113 430	098		113 430	
	Total général (I + II)		110	435 420	112	27 214	408 206	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134		-20 073			
	Résultat de l'exercice		136		54 490			
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		44 418			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		193 417			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		12 515			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 49 639)		172		157 856			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		363 789				
Total général (I + II + III)		180		408 206				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	148 473
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 408 206,10 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 54 490,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	4 ans
- Frais d'établissement	5 ans
- Brevet, licences, Marques	1 an
- Matériels de transports	4 ans
- Matériels de bureau	3 ans
- Mobilier	2 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	18 310			
	Fonds commercial		275 000			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 642			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 500			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport		7 500		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		4 336		
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			14 336			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			313 288			

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				18 310	
	Fonds commercial					275 000	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				5 642	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					2 500	
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				7 500	
		Mat. bureau, inform., mobilier				4 336	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL						14 336	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL						313 288	

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	6 714	3 662		10 376
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 255	1 387		5 642
TOTAL	10 969	5 049		16 018
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	1 146	625		1 771
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	3 438	1 875		5 313
Mat. bureau et informatiq., mob.	3 042	1 070		4 113
Emballages récupérables divers				
TOTAL	7 626	3 570		11 196
TOTAL GENERAL	18 595	8 619		27 214

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 702		8 702
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	66 027	66 027	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 495	2 495	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques	275	275	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 931	6 931	
	Charges constatées d'avance	163	163	
TOTAUX		84 594	75 891	8 702
Henvois	(1) Montant			
	(2) des			
	- Créances représentatives de titres prêtés	1 300		
	- Prêts accordés en cours d'exercice	1 300		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	163
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	163

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	193 417	44 944	148 473	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	12 515	12 515		
Personnel & comptes rattachés	36 173	36 173		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	19 244	19 244		
Etat & Impôts sur les bénéfices	11 808	11 808		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	4 279	4 279		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	300	300		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	49 639	49 639		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	36 412	36 412		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	363 789	215 315	148 473	

- Henvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE COMPTABLE

SASU + SMART A2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnelles de l'exercice sont :

Charges exceptionnelles pour un montant de 1760 euros, elles se décomposent pour 160 euros d'amendes et de 1600 euros de franchise suite à un accident sur un véhicule.

+SMART A2

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 avenue de l'Amiral Lemonnier 78160 MARLY LE ROI
878 062 827 R.C.S. VERSAILLES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

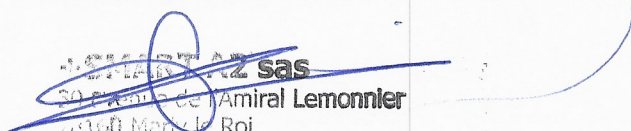
Troisième DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 54 490,18 euros comme suit :

- A la réserve légale : 1 000 euros
- Au compte report à nouveau : 53 490,18 euros

L'associée unique précise, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des deux exercices précédents.

**Certifié conforme par le Président,
Monsieur Alain NGASSA**


30 Avenue de l'Amiral Lemonnier
78160 Marly le Roi
Siret : 878 062 827 00018